



Numéro Spécial, « La Charte de partenariat »
entre Idée93 et le Conseil Général de Seine Saint Denis.

Le 2 décembre 2013, à l'hôtel du Département, le Président du Conseil Général de Seine-Saint-Denis, Stéphane TROUSSEL, et la Présidente d'Idée93, Mireille VERDIER, ont signé la Charte de partenariat entre l'Inter-association départementale pour l'éducation et l'enfance et le Département de la Seine-Saint-Denis.

La participation importante des administrateurs et directeurs des 27 associations adhérentes ainsi que celles des personnalités telles que Jean-Pierre DUPORT, ancien Préfet de Seine-Saint-Denis, Didier Leschi préfet délégué à l'égalité des chances, Carole Salères conseillère technique au cabinet de Valérie FOURNEYRON, Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la vie associative, Béatrice Dassonville représentante du président de la CAF, Mireille Higinnen directrice de la PJJ, ainsi que Bérénice DELPAL, Directrice Générale Adjointe du Pôle Solidarité, Françoise SIMON, Directrice de la Direction de l'Enfance et de la Famille, Claudie Reixach chef de service de l'ASE et ses cadres témoignent de l'importance accordée à cette signature.



Les discours :

- **La présidente d'IDEE93, Mireille VERDIER**

Monsieur le Préfet à l'égalité des chances,
Monsieur le Président du Conseil Général
Monsieur le Vice-président,
Monsieur le Préfet Duport
Madame la représentante de la Ministre, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,
Madame la représentante du Président de la Caisse d'Allocations Familiales,
Madame la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse,
Mesdames et Messieurs les administratrices et administrateurs,
Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'associations,
Mesdames et Messieurs les directeurs et responsables de service départementaux,

En ma qualité de présidente de l'association IDEE93, je suis particulièrement heureuse et fière de voir rassembler aujourd'hui l'ensemble de celles et de ceux qui, à un titre ou à un autre, ont participé à l'élaboration de la charte de partenariat entre IDEE93 et le Conseil général de Seine Saint Denis.

Permettez-moi d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, pour votre accueil à l'hôtel du département et d'associer à ces remerciements Monsieur le Vice-Président chargé de l'enfance et de la famille ainsi que la direction de l'Enfance et de la Famille et son service l'Aide Sociale à l'Enfance.

Nous sommes particulièrement honorés de la présence de la représentante de Madame la Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative, de Monsieur le Préfet à l'égalité des chances ainsi que celle de Monsieur le Préfet Jean-Pierre Duport.

Leur présence manifeste l'importance que revêt la signature de cette charte non seulement au niveau départemental mais également au niveau national. En effet, la charte s'inscrit pleinement dans le travail engagé par le gouvernement. Elle est la marque de la reconnaissance du dialogue public et de la contribution associative à l'intérêt général.

Les associations travaillent au bien commun en contribuant, par leurs actions, au respect des droits fondamentaux de la personne humaine, dans une démarche de solidarité, de démocratie interne, de responsabilité, guidées par des principes de désintéressement et de coopération.

Tout citoyen a le devoir de se mobiliser pour faire valoir ses droits et ceux d'autrui. Les associations font pour cela un travail de veille, d'accompagnement au quotidien et agissent collectivement pour modifier le droit, les mentalités et les pratiques.

Aller à la rencontre des personnes, partir des questions de la vie quotidienne, créer des lieux de parole pour favoriser le sentiment d'exister, permet aux associations de prendre en compte les besoins exprimés par les personnes elles-mêmes et de les rendre actrices de leur propre évolution.

Cependant, comme vous le savez, l'action des associations ne se situe pas dans un contexte de stabilité mais au cœur d'une crise globale, à la fois sociale, économique, financière et écologique. Le lien social se dégrade, les inégalités se creusent, le chômage et les discriminations touchent durement les personnes. Les conditions d'exercice des responsabilités associatives deviennent complexes en raison de l'alourdissement des normes, notamment comptables et fiscales, et des règlements.

Le recours aux appels d'offres ne doit pas transformer les associations en simples prestataires. Elles doivent rester les partenaires, à part entière, des pouvoirs publics.

Les procédures administratives, prévues pour des conditions optimales de fonctionnement, doivent être simplifiées.

Conscientes des baisses de ressources des collectivités, les associations font le nécessaire pour maîtriser leur coût de fonctionnement.

C'est pourquoi les évaluations dans lesquelles elles sont engagées visent à mesurer l'adéquation de leurs actions avec les objectifs qui découlent de leurs projets associatifs.

Si ces évaluations comportent nécessairement des éléments quantitatifs, elles ne doivent pas transformer les associations en institutions paramétrées dans la tarification de leurs prestations. Elles doivent prendre en compte les éléments qualitatifs pour mesurer l'efficacité des actions menées auprès des personnes.

Fidèle à un territoire, l'action associative doit encore mieux se coordonner avec l'ensemble des acteurs en s'inscrivant dans les différents plans, schémas et projets sociaux territoriaux. Un dialogue politique soutenu peut seul permettre de créer les conditions pour que les associations travaillent à la construction d'une société plus juste, plus solidaire et plus fraternelle, dans un partenariat renouvelé avec les collectivités.

23 % des Sequano-dyonisiens vivent sous le seuil de pauvreté, dont 31 % sont âgés de moins de 20 ans. 21 % d'entre eux sortent du système scolaire sans diplôme. Cette situation entraîne de multiples répercussions sur leurs capacités à être acteurs de leur propre vie et sur leur participation citoyenne. Elle a également un impact sur la mobilisation des bénévoles et des salariés des associations.

Les multiples enjeux qui en découlent concernent tout autant les associations que le département et ce n'est qu'ensemble qu'ils pourront y répondre.

Cette mobilisation commune peut s'appuyer sur les relations de confiance déjà nouées au fil des années, la prise en compte des réalités vécues par les habitants et de leurs aspirations, la reconnaissance des projets associatifs, le travail commun autour de projets ou de la participation des associations à la réactualisation des orientations départementales, comme ce fut le cas en 2012, pour la prévention spécialisée.

La participation des associations aux comités techniques et de suivi de l'observatoire de la protection de l'enfance leur permet, à partir d'une meilleure connaissance des personnes prises en charge, de cibler les besoins les plus criants et d'envisager les évolutions nécessaires.

Composée de 27 associations de taille diverse, l'Inter-Association Départementale pour l'Éducation et l'Enfance (IDEE93), a été créée en 2009, sous la présidence d'Elise Salères. Elle a pour mission de mettre en réseau les associations concourant à la protection de l'enfance, d'assurer leur promotion en tant que force de propositions et d'expérimentations, de développer le dialogue avec les pouvoirs publics afin de participer à l'évolution et à l'évaluation des politiques publiques, de conduire des réflexions, des recherches et des formations.

260 administrateurs bénévoles sont engagés, au sein de ces associations, dans la mise en œuvre de la politique éducative et sociale départementale. Ils constituent une ressource de démocratie directe qui mérite d'être préservée. 1300 salariés interviennent pour accompagner 18 000 personnes.

IDEE93 fédère la quasi-totalité des associations intervenant en Seine-Saint-Denis, dans le champ de la protection de l'enfance et plusieurs d'entre elles mènent également des actions dans d'autres départements voire à l'étranger. Elles jouent un rôle majeur par la diversité de leur actions éducatives, préventives, d'accompagnement et d'insertion.

En effet, elles assurent des actions de prévention spécialisée, éducatives et sociales très diversifiées d'aide aux familles, des accueils en établissement d'enfants, d'adolescents, de mères ou de familles avec leurs jeunes enfants, des services d'accompagnement vers l'autonomie des jeunes, des ateliers scolaires.

Les associations s'inscrivent dans une logique de prévention permanente, une approche globale et une responsabilité partagée entre les différentes institutions : la Caisse d'Allocations Familiales, l'Inspection académique, le Tribunal pour enfants, la protection judiciaire de la jeunesse, les services du Conseil Général et des villes dans une politique de proximité.

Elles mènent, en outre, avec le département, une réflexion permanente pour apporter de meilleures réponses aux besoins.

C'est ainsi que dans le cadre de l'accueil en établissements, dont tous les indicateurs prouvent la sur-activité, la création du Groupement pour l'Aide à l'Education des Jeunes (GAEJ) a été réalisée grâce à un partenariat associations-département pour des jeunes en très grande difficulté.

L'hébergement et le logement des jeunes majeurs et des mères avec leurs jeunes enfants est également une préoccupation partagée.

Faute de logement, les jeunes majeurs ne peuvent acquérir leur indépendance malgré le travail en réseau des associations avec Interlogement93.

D'autres difficultés demeurent, notamment l'impossibilité de trouver une solution pour les jeunes mères. C'est pourquoi une table ronde, sollicitée par IDEE93 et Interlogement 93 et organisée par l'Etat et le Département permettrait de rechercher des solutions avec l'ensemble des acteurs concernés.

La charte de partenariat entre IDEE93 et le Conseil Général de Seine-Saint-Denis, que nous signons aujourd'hui, constitue un moment symbolique fort, très attendu par les associations. Elle est le signe de la reconnaissance de la contribution associative à l'intérêt général et d'une volonté de dialogue renouvelé.

Elle vise à conforter nos relations partenariales pour la mise en œuvre d'actions communes de qualité au service des mineurs, de leurs familles et des jeunes majeurs sur la base de valeurs et de principes partagés : le respect et la défense des droits des personnes, la primauté de l'action éducative tel que définie dans le schéma départemental de protection de l'enfance et l'indépendance des associations.

Elle implique un dialogue permanent, notamment à l'occasion des différentes étapes de la programmation budgétaire, permettant ainsi aux associations de partager des objectifs financiers communs dans des délais déterminés.

Dans le cadre de leurs compétences respectives, la charte précise les engagements de chacun sur le respect des projets associatifs, la clarté et la qualité du fonctionnement associatif, les droits et place des usagers, la formation des salariés et des bénévoles, la prise en compte des besoins sociaux.

Elle définit également les modalités de mise en œuvre et d'évaluation de ce partenariat.

Ces engagements réciproques sont essentiels pour l'exercice des missions des associations et sont de nature à donner un nouvel élan pour conforter nos actions, pour faciliter l'engagement des habitants, des bénévoles et des salariés.

En conclusion, cette charte doit se traduire au quotidien par des formes accrues et renouvelées de dialogue, de concertation et de co-construction pour un développement territorial participatif et solidaire, une restauration du lien social garantissant l'égalité de dignité de tous et le pouvoir de chacun sur sa propre vie.

Après sa signature, il nous appartiendra de la faire vivre. C'est notre devoir commun.

Je vous remercie.

Monsieur le Vice-président du Conseil général, cher Bally,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Préfet délégué à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis,
Madame la Directrice de la PJJ,
Madame la Conseillère auprès de la Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative,
Madame la Présidente d'IDEE93,
Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents d'association,
Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs,
Mesdames et Messieurs les agents,
Mesdames et Messieurs,

J'aime que cet hémicycle soit un lieu de démocratie vivante pour la Seine Saint Denis, un lieu où les acteurs du département, ceux d'hier qui nous ont rejoint, ceux d'aujourd'hui avec lesquels nous travaillons, et ceux de demain pour qui nous sommes réunis, peuvent se sentir chez eux et, plus encore, se sentir écoutés.

Certes la fonction première de cet hémicycle est d'accueillir les débats de l'assemblée départementale, débats souvent houleux, mais aussi souvent de qualité. Mais en certaines occasions, c'est ici que nous organisons la participation des habitants à des décisions, que nous invitons les associations, les acteurs économiques et les partenaires institutionnels. Aujourd'hui c'est vous, associations de la protection de l'enfance réunies au sein du collectif IDEE93, qui êtes à l'honneur, et avec qui nous nous apprêtons à signer une charte d'engagements réciproques.

Pourquoi une telle charte alors que les cadres de travail ne manquent pas y compris pour le domaine de l'action sociale ? A la fois parce qu'avec les effets persistants de la crise économique et sociale, nos familles et nos enfants ont particulièrement besoin d'un service public accessible et fort ; mais aussi parce que nous arrivons aujourd'hui à une forme de maturité dans le partenariat qui lie entre eux les associations au Conseil général.

Avec la loi du 5 mars 2007, nous sommes entrés dans une période nouvelle pour la protection de l'enfance, que le Département de la Seine-Saint-Denis et les acteurs du département ont pleinement embrassée.

Et disons-le : le renouvellement de la protection de l'enfance posé par la loi comme une exigence pour le XXIème siècle n'aurait pu se réaliser sans la contribution et l'engagement des associations que vous représentez :

sans les avancées réalisées dans la prévention spécialisée, qui intervient désormais auprès de 55 quartiers du département

sans les améliorations considérables obtenues dans l'intervention au domicile des familles au travers de l'Aide Educative en Milieu Ouvert, de l'Aide Educative à Domicile, grâce au travail patient des Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale, qui en 2012 auront accompagné 483 familles et 1346 enfants...

grâce à la mise en place de nouvelles formes d'accueil modulables, qu'il s'agisse de l'accueil périodique ou accueil de jour au sein du dispositif d'accueil collectif ou du placement familial de la Sauvegarde...

grâce au renforcement de l'hébergement des enfants et des jeunes, qu'ils soient isolés comme dans le cas des mineurs isolés étrangers, ou qu'ils soient séparés momentanément de leur famille ou encore en parcours d'autonomie...

à celui des placements familiaux apportent des réponses pour les tous petits et développent des places d'accueil modulable...

et enfin aux progrès conquis dans l'accompagnement des jeunes mamans isolées, puisque le dispositif des centres maternels s'est renforcé avec la création de 10 places supplémentaires en 2012, portant le total des places pour les mères à 199.

Aujourd'hui, c'est donc cet effort et ce travail de mise en œuvre des potentialités de la loi que nous voulons marquer, car nous en sommes fiers mais aussi des valeurs communes que nous voulons affirmer.

Car l'engagement réciproque qu'exprime cette charte traduit un engagement plus fondamental encore : celui pour les habitants de ce département.

Peu de départements éprouvent, autant que le nôtre, les difficultés présentes et à venir d'un enfant privé de stabilité familiale, d'amour et de repères. Peu de départements ont autant besoin de la vigilance et du professionnalisme des professionnels de la petite enfance. Peu de départements ont à combler avec autant d'ampleur ce capital social inexistant, ce capital culturel déficitaire, ces savoirs et ces autorités absents.

Ici plus encore qu'ailleurs, un jeune ne peut se contenter de naître pour construire sa vie. Ici plus encore qu'ailleurs, les institutions et les associations jouent un rôle de premier plan pour aider l'enfance en difficulté, l'enfance en danger, à ne pas crouler sous le poids des difficultés, et à se frayer un avenir.

C'est pourquoi être réunis, aujourd'hui, pour signer cette charte d'engagements réciproques, et un moment important. Car cette réunion marque la constance de notre engagement, à nous acteurs de la Seine-Saint-Denis, pour que la promesse faite à notre jeunesse d'un avenir meilleur, ne se brise pas sur les cassures familiales ou les passages de vie difficiles.

La Seine-Saint-Denis est le département le plus jeune, mais aussi le plus pauvre de France, celui dans lequel trop de jeunes connaissent la précarité matérielle, les conflits familiaux et souvent les violences qui s'y déchaînent, et finalement la fêlure affective.

Notre jeunesse est nombreuse, puisque 30 % de la population de ce département a moins de 20 ans. Sur son million et demi d'habitants, la Seine-Saint-Denis compte plus de 215 000 jeunes de 15 à 24 ans, soit 15 % de la population. Notre jeunesse est également diverse dans ses origines, puisque 57 % des jeunes en Seine Saint Denis ont au moins un parent né à l'étranger. Dans tout autre contexte que le nôtre, cette jeunesse et cette diversité seraient des raisons de se réjouir. Ce n'est pas suffisamment le cas aujourd'hui et c'est pourquoi votre engagement est si précieux, et pourquoi cette charte est si importante.

Mesdames et Messieurs,

J'ai entendu s'exprimer des inquiétudes sur l'avenir de la protection de l'enfance à l'heure où les finances publiques nationales et locales sont mises à l'épreuve, et alors que la réforme territoriale en cours ne permet pas de discerner clairement la forme du service public de demain. Dans le débat politique, on entend des prises de position parfois compliquées à déchiffrer pour le profane. Ce que je peux vous livrer comme clé de lecture pour les débats qui, aujourd'hui, touchent à la solidarité nationale et à la réforme territoriale notamment, c'est qu'il y a le camp des égoïstes, pour qui les individus et les territoires ont à trouver en eux-mêmes les ressorts de leur prospérité, et le camp des solidaires, pour qui une société n'a de mérite que l'attention qu'elle prête à ses membres les plus en difficulté.

En signant cette charte avec le Vice-président à l'enfance et à la famille Bally Bagayako, nous montrons clairement auquel de ces camps nous appartenons, comme élus de la majorité départementale.

C'est pourquoi pour finir, et avant que nous ne signons cette charte, je veux le dire clairement : tant que le Département sera debout, la protection de l'enfance continuera d'être menée avec l'engagement et l'efficacité qui la caractérisent aujourd'hui.

Je vous remercie.

Monsieur le Sénateur Claude Dilain
Monsieur le Préfet Jean Pierre Duport
Monsieur le Préfet à l'égalité des chances,
Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les élus du département,
Madame la Présidente d'Idée 93,
Mesdames et Messieurs les élus d'Idée 93

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais remercier la Présidente d'Idée 93 de m'avoir invitée à la cérémonie de signature de la charte de partenariat entre l'association « Idée93 » et le département de Seine Saint Denis.

Je n'ai pu être parmi vous ce soir, mais je tenais à vous faire part d'un message, en tant que ministre en charge de la vie associative, car votre initiative s'inscrit pleinement dans la dynamique portée par le gouvernement, et soutenue par le monde associatif et les associations d'élus.

La signature de la charte entre Idée 93 et le département de Seine Saint Denis est un moment symbolique fort : elle scelle le partenariat entre les acteurs associatifs du secteur de la protection de l'enfance et le département.

Elle constitue aussi, pour l'association Idée 93, un signal de reconnaissance de sa capacité à être un interlocuteur légitime du Conseil général, représentant ses 27 associations adhérentes.

C'est, à ma connaissance, la première fois qu'une charte est conclue entre un département et un réseau associatif. Il me paraît important de le souligner. Nous avons vu en effet, durant ces dix dernières années, des chartes signées entre des coordinations associatives et des régions (en Picardie, par exemple, ou encore récemment en Rhône-Alpes), ou encore au niveau communal (comme à Rennes, à Lille ou à Angers). Mais il n'existait pas de démarche de ce type à l'échelon départemental.

J'ai lu avec intérêt son contenu, qui fixe une ligne d'horizon et énonce des engagements pour chacune des parties signataires.

La légitimité et le rôle respectif de chacune des parties sont reconnus – j'y ai été sensible car cela ne va pas forcément de soi étant donné le positionnement « historique » de chacun. Sont également reconnus les engagements visant à conforter, dans le champ de la protection de l'enfance, la place des usagers et des bénéficiaires de l'action du département et des associations.

Comme je le disais, votre charte fait écho à l'action du gouvernement qui réinstalle aujourd'hui un dialogue continu avec le mouvement associatif et une relation de confiance.

Le gouvernement a la volonté de remettre le secteur associatif à sa juste place, car il est un acteur légitime : il contribue à l'intérêt général, initie des espaces d'engagement citoyen et d'innovation sociale et des réponses sociales originales ; il a aussi un rôle de vigie, d'interpellation et d'alerte de la puissance publique.

La place du secteur associatif est singulière car elle se situe au cœur de la vie quotidienne des habitants dans tous les territoires. C'est le cas en particulier du secteur associatif que fédère l'association Idée93 en Seine Saint Denis dans le champ de la protection de l'enfance.

Les acteurs associatifs de ce secteur sont de ce fait un appui important des pouvoirs publics. Ils initient des actions socio-éducatives, de prévention, d'accompagnement, de médiation ou encore de réparation pénale à destination des enfants, des adolescents et de leurs familles.

A la fin de l'année, le Premier Ministre signera donc une nouvelle charte d'engagements entre l'Etat, le mouvement associatif représenté par la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) et les associations de collectivités territoriales (et en particulier l'AMF, l'ADF et l'ARF).

Cette nouvelle charte fait suite à celle élaborée en 2001, sous le gouvernement de Lionel Jospin. Signée à l'occasion du 100ème anniversaire de la loi fondatrice de 1901, elle avait l'ambition d'intensifier la coopération entre l'Etat et le monde associatif, d'enrichir la vie démocratique et le dialogue civil. Par les engagements réciproques qu'elle énonçait, cette charte témoignait de l'importance du secteur associatif et de la confiance qui fondait le partenariat entre Etat et associations. Dans son préambule, elle soulignait la contribution des associations à l'intérêt général et proclamait aussi le respect de l'indépendance des associations.

Plus que jamais, cette charte reste d'actualité, alors que nous mesurons tous, chaque jour, l'importance du travail accompli par ces millions de bénévoles et de salariés associatifs. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a engagé un travail de rénovation de la charte de 2001.

Depuis début 2013, des travaux ont été conduits par mon ministère dans le cadre d'un groupe présidé par le Préfet Duport et le Sénateur Dilain en vue de la finalisation d'un nouveau texte d'ici la fin de l'année.

La charte, rénovée, associe - fait nouveau - les collectivités territoriales. Pour la première fois, les réseaux de collectivités seront signataires de cette nouvelle charte.

Nous mesurons l'importance de leur engagement en tant que partenaires du monde associatif. Bien souvent, les collectivités territoriales sont devenues les premiers interlocuteurs et les premiers financeurs publics des associations sur les territoires. C'est le cas des Conseils généraux dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale.

La nouvelle charte nationale doit refonder les bases d'un partenariat équilibré entre les associations, l'Etat et les collectivités, et elle s'est fixé plusieurs objectifs :

- ✓ Conforter la place des citoyens au sein des instances nationales et locales de concertation ;
- ✓ Rendre plus lisibles et plus transparents les critères d'octroi de subventions ;
- ✓ Favoriser la création de lieux d'accueil, d'information et de conseil aux associations en partenariat avec les acteurs associatifs
- ✓ Améliorer la gouvernance démocratique des associations au travers notamment du non cumul des mandats associatifs, de la recherche de la parité et de la non discrimination.

On le voit, la signature de la charte nationale revêt une dimension politique et symbolique forte.

Cette charte nationale n'est bien sûr pas une fin en soi et je souhaite qu'elle soit le point de départ d'une dynamique nouvelle. Il faut envisager, dès 2014, des déclinaisons territoriales et sectorielles de cette Charte : c'est un outil dont chacun doit s'emparer à l'échelle locale, qui doit être adapté à la réalité spécifique du terrain.

Vous l'aurez compris, mon ministère a à cœur de conforter le partenariat entre les associations et les collectivités en jouant un rôle de facilitateur. Nous voulons refonder les conditions de la coopération entre acteurs associatifs, collectivités et Etat.

Je salue donc votre initiative qui montre chemin que peut prendre la déclinaison de la future charte nationale au plan local, dans le respect des spécificités des territoires.

